AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1199
FR0000075988-FS0618

24 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HI-MEDIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mai 2016, M. Cyril Zimmermann a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mai 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société SPRL Cyril Zimmermann qu'il contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA et détenir, directement et indirectement, 379 342 actions HI-MEDIA représentant 443 649 droits de vote, soit 13,14% du capital et 14,56% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SPRL Cyril Zimmermann	220 630	7,64	251 888	8,27
M. Cyril Zimmermann	158 712	5,50	191 761	6,29
Total Cyril Zimmermann	**379 342**	**13,14**	**443 649**	**14,56**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions HI-MEDIA hors marché.

À cette occasion, M. Cyril Zimmermann et la société SPRL Cyril Zimmermann ont franchi individuellement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 27 033 actions HI-MEDIA, prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa, sous la forme d'une option d'achat à dénouement physique portant sur autant d'actions HI-MEDIA et exerçable sans condition à tout moment jusqu'au 1er mai 2017.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 886 088 actions représentant 3 047 525 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.